



## Profil et missions | Administrateur du GIE

---

## I. LES MISSIONS

Le Conseil d'administration du **G.I.E GROUPE WESCOTT FRANCE GESTION** détermine les orientations de l'activité du G.I.E et veille à leur mise en œuvre. Il délibère sur les principales orientations stratégiques, économiques et financières du G.I.E.

A ce titre, le Conseil d'Administration du **G.I.E GROUPE WESCOTT FRANCEGESTION** a pour rôle de :

- Veiller à ce que le G.I.E agisse dans le sens des missions qui lui ont été assignées et ce, en conformité avec la politique stratégique du Groupe ;
- Se prononcer sur la stratégie du G.I.E et son mode de financement ;
- Apprécier la gestion de la Direction Générale du G.I.E à travers la qualité du contrôle interne, les réalisations budgétaires et sur la base de critères de performances ;
- Rendre pleinement compte et assumer les résultats du G.I.E ;
- Mettre en place des comités spécialisés, le cas échéant ;
- Procéder à une évaluation périodique des performances du Conseil d'Administration ;
- Diligenter les contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration doit :

- Exercer ses fonctions en toute objectivité et indépendance ;
- Assurer l'accès à l'information et à la formation des administrateurs et à l'évaluation de leur contribution individuelle et collective ;
- Examiner les actes fondamentaux, conformément à la réglementation en vigueur, notamment, le plan d'investissement, le budget, le plan de financement, l'organisation générale du G.I.E, le statut du personnel, le règlement des achats des marchés et l'affectation des résultats ;
- Porter conseil aux dirigeants du G.I.E ;

## II. LE PROFIL

Le profil professionnel de l'administrateur doit être en adéquation avec les besoins et/ou le secteur d'activité du G.I.E.

A l'exception de l'administrateur-affilié (ou représentant des adhérents) choisi parmi les membres, un administrateur ne peut siéger au Conseil si :

- Il occupe des fonctions salariées ou de mandataire dans une société commerciale dans le même secteur d'activité que celui des adhérents du Groupement
- Il entretient des liens stratégiques, commerciaux ou professionnels avec des entreprises fournisseurs de prestations de service ou de biens auprès des sociétés adhérentes du Groupe

Les membres du Conseil d'Administration doivent disposer des compétences requises leur permettant de jouer pleinement leur rôle et d'apporter une réelle valeur ajoutée au G.I.E. A cette fin, ils peuvent recevoir *une formation sur les activités du G.I.E* en vue de faciliter leur intégration et leur participation aux travaux. Cette formation doit en outre couvrir les caractéristiques générales du **G.I.E GROUPE WESCOTT FRANCE GESTION**, ses métiers, ses enjeux et les risques auxquels il est confronté. Cette formation peut intervenir au moment de la nomination de l'administrateur ou en cours de mandat.

Il n'existe, en l'espèce, aucune restriction liée au profil professionnel de l'administrateur, toutefois, certaines compétences spécifiques peuvent être exigées par la Direction, notamment :

- Juridique
- Commerce
- Technique
- Communication
- Gestion de projet